

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 MARS

Les Catholiques et la République

Dans la séance du 8 mars, M. Lockroy a dit au nouveau ministère, au nom des radicaux :

« Une chose a été toujours entendue par le parti républicain tout entier : c'est qu'on ne ferait pas un pas en arrière, c'est qu'on ne reculerait pas, c'est qu'on n'abandonnerait pas une seule des positions qui ont été conquises par tant de luttes, c'est qu'on ne toucherait pas à ces deux lois tutélaires qui s'appellent la loi scolaire et la loi militaire. »

« Si cela, par malheur, avait lieu, je dis qu'on jetterait la perturbation et le trouble dans les esprits ; qu'on soulèverait les colères du parti républicain tout entier. »

Et M. de Freycinet a répondu, au nom du gouvernement, qui compte parmi ses membres de soi-disant modérés, comme MM. Ribot et Develle :

« Je l'ai dit, et je le déclare de la façon la plus formelle : il ne sera pas touché à ces deux lois. »

Voilà le programme du parti républicain tout entier proclamé pour la vingtième fois.

L'Avenir militaire dit avec raison :

« Nous voilà prévenu ; l'esprit qui a présidé à la création de la loi militaire, comme de la loi scolaire, c'est cet esprit sectaire qui considère la religion en général, et l'Eglise en particulier, comme des ennemis avec lesquels il n'y a pas de réconciliation possible. »

La République est un régime de destruction religieuse, de guerre aux catholiques, on le dit bien haut et l'on s'en vante à gauche ; et dans cette guerre, la loi scolaire et la loi militaire sont, entre les mains des républicains, les armes les plus puissantes, car la laïcisation déchristianise le pays et le service militaire tarit la source des vocations sacerdotales. C'est pourquoi la République ne modifiera pas ces deux lois ; ce serait la dernière concession qu'on lui arracherait, ce serait anéantir l'œuvre même de la République.

Il nous semble que les déclarations gouvernementales viennent à point pour éclairer définitivement certains catholiques, ceux qui, au nom de l'indifférence politique, voulaient former un parti catholique, ceux qui, pour ne pas se dire royalistes, préparaient un groupe de droite « constitutionnelle ».

Les catholiques ne doivent lutter et ne peuvent triompher que sur le terrain politique, parce que, seule, la Monarchie leur rendra la liberté religieuse et mettra fin aux persécutions de toutes sortes.

Il est donc de leur intérêt et de leur devoir d'en hâter l'avènement.

C'est ce qu'explique admirablement une brochure qui vient de paraître à Marseille, sous ce titre : *De l'indifférence politique par un catholique.*

A LA CHAMBRE

Des onze membres de la commission des lois sur la presse, nommée hier dans les bureaux de la Chambre, neuf sont résolument hostiles au projet du Sénat et à la proposition Reinach. Il reste donc deux commissaires favorables qui sont MM. Philpon et Maxime Lecomte ; mais, tandis que le premier se déclare partisan du projet sénatorial, l'autre propose une transaction aux termes de laquelle le délit de diffamation resterait à la Cour d'assises et le délit d'injure serait déferé au tribunal correctionnel.

Il nous semble pourtant que la partialité des juges nommés par le gouvernement est bien plus à craindre en matière d'injure qu'en matière de diffamation. La diffamation comporte, en effet, l'imputation d'un fait précis dont la preuve doit être forcément admise lorsqu'elle est sérieusement administrée. L'injure, au contraire, est souvent chose vague ; elle laisse le champ libre à l'appréciation du juge et dès lors à son arbitraire. Mais peut-être y a-t-il dans cette objection la raison de la distinction que M. Maxime Lecomte prétend établir.

Répondant récemment à l'interrogation de M. Déroulède, M. de Freycinet a déclaré que le gouvernement admettait pour partie la loi votée par le Sénat ; il est probable que M. Lecomte a exactement indiqué aujourd'hui les intentions ministérielles. En tous cas, une chose est certaine, c'est que la composition de la Commission de la Presse et les intentions de la Chambre sont en complet désaccord avec la déclaration de M. le président du Conseil.

Il ne faut pas s'en étonner ; la liberté de la presse — liberté aujourd'hui bien relative ainsi qu'en témoignent de nombreuses et sévères condamnations — apparaît à chaque faction républicaine comme une garantie contre la tyrannie des factions rivales. Tous ou presque tous répugnent à s'en dessaisir. Ce n'est pas à leur amour pour la liberté que les républicains obéissent, c'est à l'instinct de la conservation personnelle.

LES VACANCES PARLEMENTAIRES

Dans le monde parlementaire, on croit que les Chambres se sépareront, à l'occasion des fêtes de Pâques, samedi prochain 29 mars.

Les vacances se prolongeraient jusqu'au mardi suivant. Les membres du Parlement qui appartiennent aux assemblées départementales pourraient ainsi prendre part aux travaux des conseils généraux.

On sait que les assemblées départementales se réunissent de plein droit le deuxième lundi qui suit le dimanche de Pâques. Cette année, la prochaine session des conseils généraux s'ouvrira le 14 avril.

Les ministres ont examiné, hier, en séance du conseil, les propositions de loi actuellement soumises à une commission de la Chambre et ayant pour objet l'établissement d'une taxe sur les étrangers résidant en France. Le conseil continuera l'examen de cette question dans sa prochaine séance.

La Comtesse de Paris à Clairvaux

Ainsi que nous l'avons dit hier, Madame la Comtesse de Paris est arrivée à Clairvaux lundi, vers 2 heures 1/2.

Prévenu de l'arrivée de sa mère, le duc d'Orléans, dans l'impatience de la voir le plus tôt possible, était à sa fenêtre, les yeux fixés sur la route. A la vue des voitures, il agita son mouchoir à plusieurs reprises à travers les barreaux.

Le duc de Chartres avertit Madame la Comtesse de Paris, qui s'en aperçut aussitôt et éprouva une émotion indicible.

Comme il y avait un rassemblement à la porte, le directeur avait donné l'ordre de faire entrer les voitures. Madame la Comtesse de Paris s'est aussitôt rendue dans le cabinet du directeur, qui s'est montré très courtois et a visé aussitôt les permissions. Le duc de Chartres a accompagné les princesses jusqu'à la porte de la cellule.

La Comtesse de Paris est entrée seule avec sa fille dans la chambre du duc d'Orléans.

Madame la Comtesse de Paris, très émue, mais très ferme, s'est jetée dans les bras de son fils et l'a longuement embrassé. La princesse Hélène n'était pas moins émue.

Mais le duc d'Orléans, tout au bonheur de revoir sa mère, avait déjà oublié la prison. Avec sa vivacité et sa gaieté habituelles, il s'écriait :

— Je suis ici en France et je suis très heureux. Ma seule privation eût été de ne pas vous voir.

Et montrant son installation des plus simples, ses livres, ses papiers, il dit :

— Voyez, je ne m'ennuie jamais.

Il consolait sa mère et sa sœur, et leur disait toute la fierté qu'il avait ressentie en recevant leurs premières dépêches, si hautement approbatives, la consolation que lui procurait la satisfaction de son père, l'adoucissement apporté à sa captivité par les innombrables témoignages de sympathie qui lui ont été adressés, par les visites qu'il a reçues, surtout de Madame la duchesse de Chartres et de sa fiancée la princesse Marguerite.

A quatre heures, Monseigneur le duc de Chartres a pénétré à son tour auprès du prisonnier.

Un peu avant cinq heures, le duc de Luynes est venu serrer la main du duc d'Orléans au moment où les princesses quittaient la cellule, et Madame la Comtesse de Paris a longuement remercié M. le duc de Luynes des preuves de dévouement et d'amitié qu'il avait données à son fils depuis son départ de Suisse.

L'émotion des princesses avait gagné tous les assistants.

Monseigneur le duc de Chartres, qui était arrivé à quatre heures et avait eu avec son neveu un long et affectueux entretien, a alors emmené les princesses et les a reconduites à Châteauvillain, où elles résideront jusqu'à jeudi soir.

On sait que Châteauvillain, situé à 20 kilomètres de Clairvaux, dans la Haute-Marne, est le rendez-vous de classe qui fait partie des propriétés du prince de Joinville, près d'Arc-en-Barrois.

Là habiteront les princesses pendant les trois journées que Madame la Comtesse de Paris veut passer auprès de son fils.

Vendredi, elles iront rejoindre Monseigneur le Comte de Paris en Espagne.

Le grand-duc Nicolas à bord du « Formidable »

Nous avons déjà consacré quelques lignes au grand déjeuner de gala donné la semaine dernière en rade de Villefranche, à bord du cuirassé de premier rang, le *Formidable*. Voici quelques détails à ce sujet :

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant en chef de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, entouré de son état-major, recevait le grand-duc Nicolas, oncle de l'Empereur de Russie, et ses aides-de-camp, le grand-duc de Leuchtenberg, tous en grande tenue, les autorités civiles et militaires, les notabilités niçoises et de la colonie étrangère.

L'équipage du *Formidable* était rangé en bataille sur le pont.

A son arrivée à bord, le grand-duc Nicolas a été salué par une salve de vingt et un coups de canon, tandis que le pavillon russe était hissé au grand mât.

Le grand-duc a passé en revue l'équipage du *Formidable* qu'il a tenu à faire défiler devant lui. Il a ensuite entièrement visité le navire. Le grand-duc paraissait enchanté. Il a déclaré au vice-amiral Dupetit-Thouars qu'il était vraiment enthousiasmé de la bonne tenue de ses marins.

Le déjeuner a été servi dans le grand carré central. Après les toast, le grand-duc Nicolas, vivement ému, s'est approché du vice-amiral et l'a embrassé. Pendant le déjeuner, la musique jouait sur le pont. Lorsque les grands-ducs ont quitté le *Formidable*, une salve a été tirée, tandis que la musique jouait l'hymne impérial russe.

ÉTRANGER

La démission de M. de Bismarck

La retraite de M. de Bismarck continue à causer des inquiétudes, et on est d'accord pour dire, dans le monde politique, que le jeune empereur a affronté une grande responsabilité en renonçant à l'appui de son chancelier.

La nomination du général de Caprivi cause une véritable stupeur.

On la considère comme un caprice impérial indiquant que désormais Guillaume II veut être son propre chancelier et que celui qui portera désormais ce titre ne sera qu'un instrument. Un personnage politique, qualifiant la nomination de M. de Caprivi comme chancelier, disait : « C'est de l'opérette. »

On croit généralement dans les cercles diplomatiques de Londres que le prince de Galles a eu avec l'Empereur d'Allemagne un entretien très important à la suite duquel il a fait télégraphier par l'ambassade d'Angleterre à lord Salisbury qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter pour le moment.

Ces mots : *pour le moment*, sont répétés par les politiciens les plus compétents et ils sont fort significatifs.

On mande de Rome au *Daily News* :

« L'impression causée ici par la démission du prince de Bismarck semble devenir de plus en plus profonde et défavorable. Un diplomate qui a longtemps occupé un poste élevé à Berlin exprime l'avis que la politique personnelle inaugurée par l'Empereur est pleine de périls. »

Le *Secolo* de Milan publie la dépêche suivante, de Rome, qui donne des informations nouvelles sur la crise politique qui se produit en Allemagne :

« Toutes les explications données jusqu'ici, dit la dépêche, sur les motifs de la démission du prince de Bismarck, ne sont que des inductions, et voici quelle est la vérité : l'Empereur ayant décidé de modifier sa politique extérieure, afin de mettre fin à la situation incertaine de l'Europe, résolut d'entrer en pourparlers avec la Russie pour rendre inutile la triple alliance.

« Ce changement d'attitude de l'Allemagne était connu depuis quelque temps à Saint-Petersbourg, où il trouva un chaleureux accueil.

« M. de Bismarck ne pouvait l'ignorer. Aussi se mit-il en mesure de contrecarrer les projets de l'Empereur en prévenant confidentiellement l'Autriche.

« Cet avertissement aurait été la véritable cause de la crise hongroise et de la chute de M. Tisza.

« Mais quand Guillaume II connut l'indiscrétion de son chancelier, il en ressentit une véritable indignation, et il exigea immédiatement sa démission ainsi que celle de son fils, le comte Herbert.

« Il aurait même, assure-t-on, demandé à M. de Bismarck d'entreprendre un voyage à l'étranger.

« Cette proposition trouve un obstacle dans l'état de santé de M. de Bismarck, mais la disgrâce est absolue, et l'Empereur est décidé à modifier complètement le système des alliances de l'Allemagne. »

On dit qu'une entrevue aura lieu très prochainement entre le général de Caprivi, le comte Kalnoky et M. Crispi.

On écrit de Berlin, 23 mars :

« Aujourd'hui a paru la grande promotion annuelle : 1,499 décorations ont été distribuées rien qu'à des officiers et des hauts fonctionnaires.

« Le général de Walderssee n'a rien eu, tandis que M. de Schlieben, que l'on croit devoir être son successeur, a l'étoile de l'Aigle rouge. Le pasteur Stœcker a la troisième classe du même ordre.

« Mais ce qui produit le plus mauvais effet est un article de la *Post* contre M. de Bismarck et ses amis qui « n'ont qu'à se taire. »

« On assure de plusieurs côtés que M. de

Bismarck est furieux et aurait dit devant quelques intimes :

« L'Empereur entendra encore parler de moi. »

« Il est possible qu'il commence une campagne. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 mars 1890.

Les dispositions du marché sont excellentes. Les transactions sont plus actives et nos rentes progressent sensiblement. 3 0/0, 87.95 ; 4 1/2 0/0, 105.85.

L'action du Crédit Foncier s'est traitée à 4,315 et 4,316.25. Les obligations ont donné lieu à des achats importants.

La Banque de Paris très ferme à 786.25. La Banque Nationale du Brésil accuse de bonnes tendances à 604 et 605.

La Société Générale dont l'assemblée aura lieu le 29 courant est à 477.50 demandée. La Banque d'Escompte vaut 517.50 ; la Société de Dépôts et Comptes courants 602.50.

La Banque des Pays-Autrichiens est à 490. On prévoit qu'en raison du nombre d'actions déposées pour l'assemblée générale du 31 mars par les actionnaires français, ceux-ci auront la majorité dans le conseil.

On annonce la conversion du dernier emprunt Russe 5 0/0 émis en 1862. Cette conversion qui porte sur un emprunt 4 0/0 or de 300 millions de francs en nominal et comporte le paiement d'une soultte de 3,900,000 livres sterling aura lieu à partir de ce jour jusqu'au 3 avril inclusivement, aux conditions suivantes : contre 4,260 francs capital nominal de l'emprunt 1862, jouissance 1^{er} mai, on recevra deux titres de 500 francs capital nominal du nouvel emprunt, jouissance 1^{er} juin 1890, plus 334.58 en espèces.

L'obligation 4 0/0 Russe d'Orel-Griasi vaut 585 ; elle détachera le 1^{er} avril un coupon de 44.35.

L'obligation des chemins de fer de Portorico a des tendances à la hausse et s'inscrit à 285.50.

L'obligation des Chemins Economiques cote 397.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le général L'Hotte

Hier, 23 mars, le général L'Hotte a été atteint par la limite d'âge.

Si l'inexorable loi semble cruelle parfois, c'est bien lorsqu'elle s'applique à un homme d'une intelligence et d'une vigueur aussi peu commune que celles du président du Comité de cavalerie.

Tout le monde sait que le général L'Hotte a été, et est encore, l'un des premiers hommes de cheval de son temps. Élève réclamé des grands écuers Baucher et d'Aure, il les dépassa dans leur science, pour devenir à son tour le chef d'une école qui renferme la quintessence des méthodes des deux maîtres.

L'équitation savante fut pour lui une vérita-

ble passion ; il y consacra une partie de sa jeunesse, bien persuadé qu'une pratique constante du cheval devait être la base des connaissances multiples que doit posséder un général de cavalerie.

Grand maître en l'art de monter, le général L'Hotte ne tarda pas à devenir un tacticien de premier ordre ; non seulement il a été l'âme du règlement de 1876, mais il en a été aussi l'apôtre et le propagateur le plus convaincu et le plus autorisé. On se demande où nous en serions avec le service réduit d'aujourd'hui, si nous n'avions pas reçu de lui une méthode d'instruction aussi parfaite et aussi rapide que celle dont il a doté la cavalerie.

La tâche était difficile ! Que de préjugés à détruire ! Que de conversions à opérer ! Que d'obstacles à vaincre ! Quelles luttes à soutenir contre ces vieux routiniers ankylosés dans le mot à mot de leur jeunesse ! Cependant, malgré toutes ces difficultés, la réussite a été aussi complète que possible. Mais nul autre ne pouvait mieux l'obtenir que ce conférencier érudit et disert, dont la parole chaude et entraînante séduisait autant qu'elle instruisait, et dont chaque expression ouvrait à ses auditeurs des horizons absolument nouveaux.

Toujours le premier dans ses cours de Saint-Cyr et de Saumur, le lieutenant L'Hotte avait dû se saturer de littéral, conformément à la tradition d'alors ; aussi, quel ne fut pas l'étonnement de tous en le voyant partisan acharné de la suppression de ce littéral qui n'avait conduit à tous les degrés de la hiérarchie et durant les plus longues carrières, qu'à une assimilation de mots plutôt qu'à la méditation des idées.

Pour compléter cette citation du rapport de 1876, on peut ajouter que cette tradition de ne pas dire *quand* pour *lorsque* avait amené chez les cavaliers une véritable atrophie du cerveau, et qu'en la détruisant, le général L'Hotte a été un réel émancipateur de la pensée.

Au sujet de cet appel à la réflexion, on cite de lui une anecdote bien typique : Un jour, où il avait à donner un nom à un manège nouveau, il réunit les officiers de l'École pour leur demander leur avis. Les noms de Kellermann, Lasalle, Montbrun furent cités, comme pouvant être donnés à ce manège, en souvenir de nos illustres généraux de cavalerie ; finalement, l'un d'eux fut choisi, et si j'osais, dit le général, je ferais ajouter en dessous et en grosses lettres : *Réfléchissez* ; autrement dit, soyez hommes, et, dans tous vos travaux, servez-vous constamment de la plus haute faculté de l'homme, la pensée.

Les services que le général L'Hotte a rendus à la cavalerie sont incalculables, car il a été, soit comme commandant, soit comme inspecteur général de l'École, l'éducateur avéré de toutes les promotions d'officiers et de sous-

officiers qui sont passés à Saumur pendant plus de dix ans.

Par suite de l'organisation qu'il a donnée à notre Ecole de cavalerie, l'égalité d'origine, tant désirée, est devenue une réalité, et cela comme toute égalité doit être recherchée, c'est-à-dire par l'élévation des plus faibles et non par l'abaissement des plus forts.

Poursuivant son œuvre dans les divisions qu'il a commandées ou dans les grandes réunions de cavalerie qu'il a présidées, il a enseigné à tous l'art si difficile de conduire et d'employer les masses de cavalerie dans la guerre moderne.

Les manœuvres de Châlons de 1886 qu'il commandait comportèrent pour la première fois le maniement et l'emploi d'un corps de cavalerie, et les *Observations* qu'il a publiées à la suite de ces manœuvres resteront comme guide pour la direction de ces agglomérations de chevaux et de canons.

Dans ces réunions, la préoccupation constante du général a toujours été de grandir ses sous-ordres ; tout en relevant sévèrement chaque faute commise, il ne laissait jamais échapper l'occasion d'approuver ce qui avait été bien fait, mais en donnant constamment le *pourquoi* de la critique ou de l'éloge. Toutes les fois que la cavalerie avait à combattre une autre arme, ou à se garer de ses attaques, la tactique de cette arme était analysée dans tous ses détails, et c'est ici surtout qu'apparaît la supériorité de ce chef remarquable qu'un travail opiniâtre a placé au premier rang de nos généraux les plus capables et les plus instruits ; nous n'en voulons pour preuve que la très haute estime dans laquelle on le tient à l'étranger, et particulièrement en Autriche, où il a été envoyé plusieurs fois, comme attaché militaire ou comme chef de mission.

Pour terminer, il convient d'ajouter que les qualités de l'homme privé sont à la hauteur de ses vertus militaires ; car, si l'exquise politesse et la droiture du général L'Hotte sont légendaires, son extrême bienveillance s'étendait à tous ; aussi, il peut être assuré que les vifs regrets qu'il laisse dans l'armée ne sont atténués que par la certitude qu'au jour où la France aura besoin de tous ses défenseurs, il sera là encore, et comme toujours, le *premier à cheval*.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Pâques. — A l'occasion des fêtes de Pâques, l'administration des Chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du mercredi 2 au samedi 12 avril, dont la validité expirerait avant le mardi 15 avril 1890, seront *exceptionnellement* valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 15 avril inclusivement.

En ce qui concerne les billets d'aller et de retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables. (Toute

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Le jeune homme ne se trompait pas, Sulpice devenait sombre.

Depuis son retour, l'attente lui semblait plus cruelle ; puis, diverses circonstances ajoutaient les préoccupations à la tristesse... aussi, lorsqu'après le dîner, Séverine au bras, il se promenait accompagné des membres de la famille, il répondit avec vivacité à l'interrogation de sa fiancée :

— Ce qui me rend soucieux ? voilà. La mère se fait vieille, les soins du ménage pèsent trop lourdement sur elle, surtout depuis que ma sœur est mariée... Les domestiques ne peuvent remplacer les maîtres.

Séverine rougit.

Elle démêlait dans le ton de cette plainte un peu d'humeur. C'était la première fois, elle y fut très sensible.

— Vous savez, Sulpice, dit-elle d'une voix émue, je vous avais prévenu qu'il faudrait attendre longtemps ?

— Je sais, je sais, reprit-il avec une impatience contenue, mais votre tâche me paraît terminée ou à peu près... si je ne me trompe, Fabien préférera la campagne à tout.

— Oh ! Sulpice, il est si jeune ; peut-il savoir ?

— Votre père lui-même se fatigue et parle de retourner à la ferme. Voyons, Séverine, ne poussez-vous pas trop loin les scrupules ?

La jeune fille éprouvait en ce moment un serrement de cœur inexprimable... céder, n'était-ce pas compromettre l'avenir des jumeaux ? A Caen ou à la ferme, chez ses beaux-parents, les enfants se trouveraient à l'arrière-plan ; elle-même perdrait une partie de sa liberté d'action à leur égard... D'un autre côté, pour lui parler ainsi, il fallait que son fiancé souffrit depuis longtemps... un bon fils, son Sulpice, elle le savait... En une seconde, tout ceci se présenta avec une telle intensité à l'esprit de la pauvre enfant, qu'une angoisse cruelle lui étreignit le cœur, et deux larmes, impossibles à retenir, roulèrent sur ses joues.

Jamais Sulpice n'avait vu pleurer la Marjolaine, le sang lui afflua au visage.

— Oh ! ma bien-aimée, dit-il en la prenant dans ses bras, je ne veux pas que vous ayez

du chagrin. Je ferai ce que vous voudrez... tout ce que vous voudrez.

Déjà Séverine reprenait possession d'elle-même, elle lui fit signe de se taire.

Ils marchèrent quelque temps silencieux.

— Fabien et Geneviève ont douze ans, il faut qu'ils restent encore pendant deux ans le principal but de ma vie. Je m'emploierai, durant ce temps, à développer leurs idées et leurs goûts, à les mettre dans leur voie... alors, mais alors seulement, je pourrai dire que ma tâche est terminée. Tout autre arrangement serait m'illusionner moi-même. Ah ! Sulpice, si mes pauvres petits se trompaient ou devenaient malheureux plus tard, je ne me pardonnerais jamais de les avoir abandonnés trop tôt.

— Qui parle de les abandonner ? Vous exagérez les inconvénients.

— Non, non, vous avez beau dire, ce ne serait plus la même chose.

L'instant d'après, elle ajouta d'une voix basse, mesurée :

— Si mon devoir commande ce retard, le vôtre, je le sais, Sulpice, demande tout le contraire.

Elle s'arrêta encore, respirant longuement

comme quelqu'un qui craint de manquer de souffle pour dire une chose difficile ; enfin, elle continua très vite :

— Je suis prête à vous rendre votre rôle.

— Taisez-vous ! s'exclama-t-il avec véhémence.

— La situation est pénible, mon pauvre Sulpice, il faut avoir le courage de prendre une résolution.

— Oh ! je le sais, vous êtes aussi dure que la pierre.

— Croyez-vous, s'écria la jeune fille retirant brusquement son bras, que je ne souffre pas moi-même ?

Il la regarda.

Dans les yeux, dans les lèvres serrées, il y avait une expression si douloureuse que, pour la seconde fois, le jeune homme fut vaincu.

— Pourquoi êtes-vous ainsi cruelle pour nous tous ? murmura-t-il en baissant ses paupières humides.

— Oh ! je lui ai promis sur son lit de mort de les adopter tous... Sulpice, je vous en supplie, ne me tentez pas... Mariez-vous plutôt, poursuivit-elle avec violence.

(A suivre.)

voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest.)

Un étranger s'est introduit hier dans le magasin à fourrages de l'Ecole de cavalerie et y a succombé. La police a fait transporter le corps à l'Hospice.

Hier soir, l'essieu d'un camion lourdement chargé, appartenant à M. Mabileau, s'est rompu, place de la Bilange.

Il n'y a pas eu d'accident.

AMOUR DU MAL

Cinq jeunes garnements de 16 à 22 ans se sont stupidement amusés, l'avant-dernière nuit, à arracher les grillages qui protègent les jeunes plantations du quai de Limoges et de la place du Roi-René, et à mutiler ces arbres.

Ils étaient échauffés par de trop copieuses libations et ne travaillaient point en silence. Aussi a-t-il été facile de les découvrir, et aujourd'hui ils sont appelés devant la justice à répondre de leurs méfaits, que ne saurait excuser ni leur âge, ni leur état d'ébriété.

C'est lundi prochain, 31 mars, que la troupe de M. Frédéric Achard donnera à Saumur *Feu Toupinel*.

LES MARCHES SCOLAIRES

Le ministre de l'instruction publique, d'accord avec le ministre de la guerre, vient de décider que des exercices de marche seraient ajoutés dans les écoles aux exercices de gymnastique.

Prenant en considération le vœu de divers Syndicats agricoles relatif au poids du blé pour les fournitures militaires, et d'après les renseignements qu'il a reçus, le ministre de la guerre a prescrit de ramener à 75 kilog. 300 le poids minimum à exiger des blés qui seront admis en livraison pour le service militaire.

LES PROCESSIONS

La municipalité de Limoges, qui n'est pas suspecte de cléricalisme, tenant compte des réclamations des commerçants, et se plaçant en dehors de toute considération politique, a décidé d'autoriser les processions religieuses, jusqu'ici interdites.

Voilà un exemple que la municipalité de Saumur pourrait méditer avec fruit.

CHOLET. — La cavalcade de la Mi-Carême.

Le défilé carnavalesque du dimanche 16 mars a eu un plein succès. L'affluence était considérable. Le cortège se composait de sept chars.

La quête a produit la somme de 526 fr. 35, qui, ajoutée au reliquat des souscriptions, forme un total de 566 fr. 40, qui a été remis au Bureau de bienfaisance.

ORAGE A CHOLET

Le 18 mars, dit l'*Intérêt public* de Cholet, la foudre est tombée deux fois : d'abord place du Puits-de-l'Aire, chez M. Braud, cafetier ; entrée par la cheminée en renversant deux tuiles, elle est sortie par le dessous de la porte ; — ensuite, et avec un épouvantable fracas, sur le paratonnerre de l'église Notre-Dame. A ce moment, dans la cour d'une maison bourgeoise de la rue de la Sardinerie, on a aperçu une grosse boule de feu, qui renversa un chat sans toutefois le tuer.

Au May, à la même heure, Joseph Chupin, métayer au Coteau, sur la route de Bégrolles, venait de rentrer chez lui et s'était retiré, avec quatre autres personnes et son chien, dans une chambre de la ferme, lorsqu'une effroyable détonation retentit. La foudre entra par la cheminée d'une pièce voisine et ayant pénétré dans celle où se tenaient les cinq personnes, tua le chien, et atteignit Chupin qui tomba inanimé, brûlé à la tête, à la poitrine et aux hanches. En quelques secondes, les meubles furent renversés, ouverts, broyés, les vitres brisées, le linge brûlé en partie, les murs lézardés. On évalue les dégâts à 4,500 fr., couverts par une assurance.

Chupin, qui était évanoui, ne reprit connaissance qu'à 11 heures du soir. Il est malade, alité, et se ressent des terribles effets de la foudre.

ANGERS. — *Mort subite*. — Nous avons à enregistrer, dit le *Patriote*, la fin aussi douloureuse qu'inattendue du fils aîné de M. Berthelot, huissier, place des Halles.

Ce jeune homme, âgé de dix-neuf ans, accomplissait actuellement son année de volontariat au régiment du 135^e.

Samedi soir, il obtint une permission de vingt-quatre heures et se rendit dans sa famille.

Le lendemain, il aurait profité du jour de congé, qui était mis à sa disposition, pour prendre une purgation, sans avoir, à ce que l'on nous assure, pris, au préalable, l'avis d'un médecin.

Pendant la nuit de dimanche à lundi, le jeune homme dormit très peu.

Le matin, se sentant très fatigué, il envoya chercher une voiture de place pour se faire conduire au quartier.

Une personne était déjà partie pour accomplir cette commission, lorsque le jeune soldat fut frappé d'une crise terrible.

Pendant quelques instants, le malheureux se tordit dans d'affreuses douleurs. On l'entendit prononcer ces mots : « C'est fini ». Puis il expira aussitôt.

MM. les docteurs Mâreau et Gripat, mandés en toute hâte, n'ont pu que constater le décès.

D'après les renseignements recueillis auprès de quelques amis de la famille, le jeune Henri Berthelot aurait été emporté par un violent accès de coliques sciatiques.

Cette mort si singulière et si rapide a fait naître dans le public bien des racontars. Nous ne voulons point nous faire l'écho de bruits qui n'ont probablement aucun fondement.

On lit dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« Lundi 17 mars, dans la chapelle de Notre-Dame sous-Terre, à Angers, Monseigneur admettait à la profession religieuse, pour cinq ans, l'une de ses parentes, novice au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, M^{lle} Marthe Freppel, en religion Sœur *Marie-Emilie*. La mère de la nouvelle professe, M^{me} Frédéric Freppel, ainsi que sa sœur M^{me} Morel-Freppel, les membres de la famille épiscopale et de nombreux amis, assistaient à cette cérémonie. Dans une touchante allocution, Monseigneur a montré les grandeurs et les joies d'une âme qui se donne à Dieu sans réserve. »

Vendredi, la machine du train partant de Poitiers sur Niort à 2 heures 15 minutes du soir a mis le feu, au delà de la station de Coulombiers, dans un bois appartenant à M. Poupard.

Tous les travailleurs des champs voisins, et ils étaient nombreux à cette heure, sont accourus, et c'est à leur vigilance et à leur activité que ce commencement d'incendie, qui aurait pu devenir important à cause de la forêt de Coulombiers, a été promptement éteint.

Les dégâts sont peu importants.

CHER

On écrit de Bourges :

« La délégation élue pour aller défendre à Paris les intérêts des établissements militaires de Bourges, sera reçue vendredi par M. de Freycinet. »

Hier, à Vierzon, à la suite d'une réunion de débitants et marchands de vins en gros, il a été organisé un comité dit Ligue départementale du droit commun du Cher, à l'effet de lutter contre la réforme de l'impôt des boissons, contenu dans le projet de budget de 1891 de M. Rouvier.

Il est bon de rapprocher cette mesure de la nouvelle reçue avant-hier, d'après laquelle une délégation des négociants en liquides de la Somme s'est rendue à la Chambre pour protester auprès des députés de ce département contre l'aggravation d'impôt sur les alcools contenue dans le projet de budget de 1891.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Mars 1890

3 0/0	87 97
3 0/0 amortissable	92 42
4 1/2	105 87

Encore des félicitations !

Marseille (B.-du-R.), le 11 octobre 1889. — J'avais la migraine, des crampes d'estomac et de mauvaises digestions ; une seule boîte de vos excellentes *Pilules Suisses* à 4 fr. 50 a suffi pour me guérir. Je vous félicite et vous autorise bien volontiers à publier ma cure. (Sig. lég.) ANT. POMIER, 7 rue d'Eguison.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 22 Mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. de Freycinet ; Les délégués français à la conférence de Berlin ; Beaux-Arts : *Naufragés et Sauveteurs* : la famille impériale du Brésil à Cannes ; La tombe du capitaine Moreau ; Un bal à la Salpêtrière ; Un nouveau bateau sous-marin ; L'écarteur Paul Daverat. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

GRAVURES : M. de Freycinet. — Les délégués français à la conférence de Berlin. — Un nouveau bateau sous-marin. — Beaux-Arts : *Naufragés et Sauveteurs*. — L'empereur du Brésil et sa famille à Cannes. — La tombe du capitaine Moreau à Stone. — La Mi-Carême : Le bal des folles à la Salpêtrière. — M. Paul Daverat. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 23 Mars 1890.

Versements de 106 déposants (27 nouveaux), 44,802 fr. » ».

Remboursements (127), 36,828 fr. 65.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MARCHÉ de Saumur du 22 Mars 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 55	— Veau	— 2
Méteil	15	— Mouton	— 2 40
Seigle	11 40	— Porc	— 1 60
Orge	12 45	Poulets la couple	4 50
Avoine	9 50	Dindonneaux	17 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	18	Oies	9 —
Haricots rouges	16	— Benrre le kilog.	2 50
Fèves	—	— (Eufs la douzaine	— 65
Noix	13	— Foin, la charretée de	— 50
Châtaignes	—	— 780 kilog.	— 40
Sel les 100 kil.	15	— Luzerne	— 40
Son	12	— Paille	— 30
Pommes de terre, la barrique,	9	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	— les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e id. 0f. 33.33	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. 0f. 31.88	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les	16 --
		— 100 kilog.	—
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120
Champigny	— 130
Varrains	— 115
Bourgueil	— 130
Restigné	— 120
Chinon	— 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200
Ordinaires, environs de Saumur	— 130
Saint-Léger et environs	— 110
Varrains et environs	— 120
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 100
La Vienne	— 100
Cidre de Bretagne	la barrique 50
Cidre de Normandie	— 60
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 75
Vinaigre de vin	— 52

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

MERCREDI 26 Mars 1890

Clôture de la saison théâtrale et pour les adieux de la troupe

LE DROIT DU SEIGNEUR

Opérette en 3 actes, de MM. Burani et Boucheron, musique de LÉON VASSEUR.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 27 mars

4^e et dernière représentation du *CID*.

LE CONCOURS DE VIEILLARDS

Nous avons eu les concours de bébés, les concours de beauté, nous allons avoir un concours de vieillards. Ce sera l'un des clous de l'Exposition. Il faudra être âgé d'au moins 70 ans et réaliser comme type une de ces têtes à caractères qu'affectionnait Albert Dürer.

En plus du plaisir des yeux, ces vénérables vieillards seront tous soigneusement interrogés sur les moyens employés par chacun d'eux pour obtenir ainsi la longévité et cette santé. Déjà une centaine de sexagénaires ont été visités et près de soixante sur cent ont fait au comité cette réponse :

« J'emploie très régulièrement le Purgatif Géraudel à la dose d'une demi-tablette tous les jours. Ce purgatif, à base végétale, est agréable au goût, il agit sans coliques et maintient ainsi la liberté des fonctions digestives, base fondamentale de tout état de santé. »

La boîte de 48 Purgatifs Géraudel ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies, et M. Géraudel envoie gratis et franco deux tablettes à tous ceux qui lui en font la demande affranchie adressée à Sainte-Ménéhould (Marne).

On trouve le Purgatif Géraudel à Saumur, pharmacies Normandine, Perrein, Pradeau, Closier.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte pr 6 personnes	0.85
» » » » 3 » »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 » »	0.90
» » » » 3 » »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 » »	1.30
Macédoine, » » » »	1.80
Jardinière, » » » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi-boîte	1.20
Fonds d'artichauts, » » » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, n^{os} 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie,

Joignant M. GUILLEMET.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (183)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Foucharde,

Avec Clos de Vigne et Jardin

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (350)

APPARTEMENT
A LOUER

S'adresser à M. Coué, photographe, rue d'Orléans, 57.

MAGASIN
D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER
Rue d'Orléans, 49,
SAUMUR

ADJUDICATION

Travaux d'entretien

Des Bâtimens militaires de la place de Saumur

Pendant les années 1890 à 1895 inclus.

Le LUNDI 31 MARS 1890, à 4 heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, à l'adjudication sur soumissions cachetées, en sept lots, des travaux d'entretien des bâtimens militaires de la place de Saumur, pendant les années 1890 à 1895 inclus.

Toutes les pièces relatives au marché sont déposés au bureau du Génie, place Saint-Nicolas, à Saumur, où le public peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à 4 heures du matin, et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

GRAND HOTEL

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissemens après le repas, échauffemens, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffemens, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en REGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOÎTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^o LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

ÉPICERIE PARISIENNE

HIBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6	9 34	10 5	2 54	9 43	10 16	1 33		
Château-du-Loir	10 13	12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50		
Noyant-Méon	11 20	1 7	3 8	7 40	1 43		5 54		
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 4		
Vernantes	11 43		3 30	8			6 13		
Blou	11 54		3 41	8 10			6 23		
Vivv	12 2		3 49	8 17			6 31		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 44	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3	
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49		7 9	
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11		4 37	8 56		7 17	
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 39	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32	
Saintes				6 30	11 52	6 12	7 53	2 3	
Bordeaux				9 52	3 34	9	11 13	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40	8 20			
Saintes			7 15	9 9		11 39		3	6 43
Niort			9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars			12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivv		8 10	12 10		3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 32			
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 39			
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	
Chinon	9 4	12 50	7 14	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 55	12 53	
Moncontour		7 41	10 48	2 27	
Loudun		8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)		9 21	3 24	4 38	
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 24
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 40	7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Méritré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin			7 33		12 59	4 7	6 39
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 30	6 52	10 24
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42					